

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

interditeurs, doivent pouvoir s'opposer des surcharges. Il faut écarter délibérément tous les articles bazar, de mauvaise qualité, ceux trop justes et qui chauffent à moindre surintensité. Il existe des appareils munis de dispositifs de sécurité, qui se mettent hors circuit dès que leur élévation de température dépasse la normale. Il faut employer de préférence aux autoradios.

C'est à ce sujet que l'éducation publique laisse beaucoup à désirer, faut que les usagers sachent à quel danger ils s'exposent en modifiant leurs installations sans demander

tance des murs de cinq millimètres à un centimètre, M. Petit, ingénieur agronome, électricien, estime donc que l'on doit employer des fils à section sensiblement double de ce qu'on emploie normalement dans les habitations.

En tout cas, les fils souples et tassés doivent être proscrits absolument, les lampes doivent être suspendues au bout de fils rigides ; les prises de courant ordinaire ne peuvent être employées que dans des locaux parfaitement secs. Dans les locaux humides on doit poser des prises de courant étanches.

interditeurs, doivent pouvoir s'opposer des surcharges. Il faut éviter délibérément tous les articles bazar, de mauvaise qualité, caren-
ter justes et qui chauffent à moindre surintensité. Il existe
appareils munis de dispositifs de sécurité, qui se mettent hors cir-
cuits dès que leur élévation de tem-
pérature dépasse la normale. Il faut
employer de préférence aux au-
tels.
C'est à ce sujet que l'éducation
publique laisse beaucoup à désirer.
faut que les usagers sachent à quel
dangers ils s'exposent en modifi-
leurs installations sans deman-

conseil à un professionnel. Il ne faut pas mettre inconsiderement des lampes très supérieures à celles qui ont été prévues par l'installateur. Chaque fois que l'on désire augmenter la puissance d'utilisation par l'emploi de nouveaux appareils, il est bon de faire contrôler le compteur et les anciens circuits. Ne jamais réparer soi-même; il faut toujours recourir à un spécialiste. Il est préférable d'avoir chez soi des plombs qui sautent quelquefois que d'en posséder de trop robustes qui ne remplissent pas leur office. A plus forte raison, il ne faut pas remplacer les fusibles par des fils de cuivre ou de fer, recommandation qui peut paraître enfantine, mais dont de trop nombreux sinistres prouvent sans contredit la nécessité.

Enfin, il est nécessaire d'envisager dès maintenant un contrôle des risques dangereux par les mutuelles qui les assurent. Il ne suffit pas que les installations électriques soient bien faites, il faut encore qu'elles soient convenablement entretenues et vérifiées. Les conditions particulières des locaux agricoles rendent cette nécessité des plus impérieuses. Les locaux humides ou mouillés ou comportant des vapeurs corrosives comme les écuries et les étables sont sujets, comme nous le disions plus haut, à une détérioration lente et progressive de leurs conducteurs électriques. La conséquence en est un défaut d'isolement qui se manifeste un jour nécessairement dans une installation mal faite ou mal surveillée. Il passe d'abord inaperçu, plus grave que le court-circuit qui amène la fusion immédiate et brutale des plombs de sécurité, le défaut d'isolement s'aggrave peu à peu de façon insidieuse.

L'agriculteur avisé fait visiter ses installations. Les Caisses mutuelles auraient intérêt à contrôler cette surveillance, sinon à l'effectuer elles-mêmes. Dans chaque cas, la Commission de surveillance pourrait utilement établir la liste des risques dangereux par leur caractère et leur importance et déléguer ses pouvoirs à un technicien chargé de visiter les locaux, de déterminer les réparations nécessaires puis d'en contrôler l'exécution réelle, à peine de déchéance pour l'assuré.

Les techniciens avertis ne craignent pas d'assurer que si les installations électriques sont bien faites et régulièrement vérifiées, le risque qu'elles constituent est presque nul.

Pierre MOREAU,
Ingénieur agronome.
(Tous droits réservés.)

L'Institut dentaire national

23, Place de la Bourse
(angle rue de la Fosse) - NANTES

(2^e Communiqué)

Après la décision récente d'extension prise à l'égard du public, nous rappelons les tarifs officiellement pratiqués à l'Institut Dentaire National.

SOINS

Extraction, la 1 ^{re} dent...	8 fr. »
les autres...	4 fr. »
Plombages...	12 fr. »
Traitement racine...	12 fr. »

PROTHESSE

Dentier, la dent...	16 fr. 65
plaque de base...	16 fr. 65
Crochet...	10 fr. »

Par suite de nombreux avantages qui lui ont été accordés (par son indépendance constituée et par sa gestion autonome), l'organisation puissante de l'I. D. N. seule applique de tels barèmes, sans attente à la qualité de sa prothèse et de ses soins.

Puissante dans sa direction,
Puissante dans ses ramifications,
Puissante dans sa finance,
et surtout
Puissante dans son but,

L'Administration de l'Institut Dentaire National, à l'abri des calculs budgétaires, peut canaliser toute son attention sur les détails de ses interventions.

Seul encore, le manque de soucis, si terriblement obligatoire dans les affaires commerciales courantes, donne à cet organisme un privilège d'exécution basé sur le critérium suivant :
Le Dentier a une valeur réelle, celle de son prix de revient.
La différence entre le prix de revient et le prix de vente représente le bénéfice.

Le prix de revient d'un dentier dans le domaine privé et à l'Institut Dentaire National est exactement le même.
Seul, le bénéfice à l'Institut Dentaire National est minimum.

L'Institut dentaire national
23, Place de la Bourse
(angle rue de la Fosse) - NANTES

N. B. — Le Chirurgien Dentiste contrôleur de l'I. D. N. se tient bénévolement à la disposition des gens concernant tous renseignements relatifs à la défense de leurs intérêts.

Trieur d'Ail

Tarare-trieur, pour séparer l'ail du blé, l'avoine et l'orge, et pour le triage de tous grains et graines. Ce trieur, convenant pour petite culture, a donné d'excellents résultats, lors des essais, entrepris à Nantes, par la Station d'Essais de Machines du Ministère de l'Agriculture, sur l'initiative de la Ligue Nationale de lutte contre les ennemis des cultures.

Il fonctionne à bras. Son débit est de 10 à 12 quintaux à l'heure.
Prix : 850 francs, départ fabrique. Remise à nos adhérents.

Création, fumure et entretien d'une Aspergerie

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous un substantiel résumé de l'exposé très apprécié et très applaudi fait par M. E. Delplace, le très distingué professeur spécial d'horticulture, devant le premier Congrès commercial de l'Asperge, qui s'est tenu récemment à Blois.

Etant donné que l'asperge doit occuper le terrain sur lequel elle est plantée un certain nombre d'années (en moyenne quinze ans en comprenant la période d'élevage), la création d'une aspergerie nécessite, si l'on veut éviter des aléas, quelques précautions.

Surface à donner à l'aspergerie

La culture de l'asperge paraît, au premier abord, assez peu compliquée. Aussi, vient-elle naturellement à l'idée de nombreuses personnes d'organiser des plantations d'asperges de grande étendue dans le but de s'assurer un revenu important : c'est le plus souvent une erreur.

Si, en effet, l'asperge ne réclame pas de multiples façons culturales, elle en demande, cependant, quelques-unes, dont une, au moins, le buttage, doit être fait en temps opportun et suivant certaines modalités.

En outre, la cueillette nécessite une main-d'œuvre considérable. Il faut passer dans l'aspergerie en rapport tous les deux jours, parfois même chaque jour, pendant une cinquantaine de jours, en fin avril, mai, début de juin, alors que dans les pays de polyculture comme sont en général les pays à asperges, bien d'autres cultures réclament des soins à cette époque. Bien que la cueillette soit généralement facile à effectuer, on ne peut guère y faire participer une main-d'œuvre inexpérimentée ou peu soignée. Les turions arrivés à point doivent, en effet, être détachés jusqu'à la souche et avec assez de précautions pour ne pas endommager les turions voisins qui ne seront bons à récolter que quelques jours après. Ils ne doivent pas être brisés, surtout en laissant en terre une partie plus ou moins longue qui pourrit ensuite et peut nuire à la souche.

C'est ce qui explique que cette culture familiale pratiquée dans les régions de petite et de moyenne exploitation et que l'étendue de l'aspergerie soit, le plus souvent, basée sur les disponibilités en main-d'œuvre consciencieuse à l'époque de la récolte.

Cette étendue varie encore avec la façon dont est faite la culture. S'il s'agit d'une sorte de jardinage, un demi-hectare constitue presque un maximum, tandis que, dans les pays de moyenne culture, on rencontre trois ou quatre hectares d'as-

perges dans une exploitation. Les fermes qui en ont davantage sont assez rares. Cependant, il existe en Loir-et-Cher, des exploitations agricoles ayant 10, 20 hectares d'asperges et plus. Dans ce cas, la main-d'œuvre pour la cueillette est une main-d'œuvre saisonnière qu'il est bon d'intéresser à la bonne exécution du travail si l'on veut s'éviter de graves déboires.

Les disponibilités en fumier et engrais organiques sont également des facteurs importants à considérer quand on plante des asperges. Si l'aspergerie peut, pendant la période de production, s'entretenir avec des fumures organiques relativement faibles (annuellement 15.000 kilos de fumier à l'hectare ou même bien moins), le fumier à haute dose est indispensable, lors de la création de l'aspergerie, pour préparer la constitution d'une réserve d'humus, très favorable à la bonne végétation de la plante, surtout dans les sols légers et chauds, souvent très secs.

Choix du terrain et de l'emplacement

Bien que presque tous les sols se prêtent à la culture de cette plante, les résultats les meilleurs sont obtenus dans les terrains légers, prompts à s'échauffer au printemps, mais possédant en fond une fraîcheur suffisante. On y obtient une récolte plus grande. La récolte est aussi beaucoup plus facile. Toutefois, l'asperge végétant surtout bien dans les sables un peu gras et assez riches comme le sont les terrains d'alluvions modernes de la Vallée de la Loire.

La présence de cailloux dans la couche végétale est défavorable. La cueillette y est moins facile. De plus, les turions sont assez souvent déformés et il en résulte un déchet parfois assez important.

L'abondance ou la pénurie de chaux ne paraît pas influencer grandement la végétation de l'asperge. C'est ainsi qu'on la voit croître avec la même vigueur dans les terres argilo-calcaires du Gâtinais, dans les sables ferrugineux des vallées de l'Yonne et de l'Armançon, dans les alluvions du Val de la Loire et dans les sables granitiques de l'Orléanais et de la Sologne dont les derniers ne renferment pas trace de calcaire.

L'emplacement à donner aux cultures mérite qu'on s'y arrête. Il faut rechercher des terrains exposés de préférence au sud ou au sud-est de façon à bénéficier des premiers rayons du soleil. La précocité y sera plus grande. Eviter les bordures de bois où les racines d'arbres viendraient concurrencer les asperges au bout de quelques années et où les vers blancs abondent le plus souvent.

Assolement

L'asperge, occupant le terrain pendant 14 ou 15 ans, y prend tous les éléments qu'elle affectionne et l'appauvrit, malgré les fumures de restitution les mieux équilibrées, en ces éléments. Aussi est-il indiqué de ne pas essayer d'établir une aspergerie sur un terrain qui en portait une, immédiatement après la suppression de celle-ci, sous prétexte qu'elle donnait toute satisfaction. Il faut employer le sol à d'autres cultures pendant une dizaine d'années au moins et seulement replanter des asperges au bout de ce laps de temps. Il nous a été donné, en effet, de constater de nombreux échecs dus à l'insouciance de ce principe d'assolement pourtant élémentaire. Ces échecs sont d'autant plus regrettables qu'il faut donner les mêmes soins, pendant trois ans, à la culture qui ne donnera rien par la suite qu'à celle qui eût pu prospérer convenablement.

Préparation du sol en vue de la création d'une aspergerie

Le choix du terrain ayant été fait quelque temps à l'avance, il est très recommandable d'y pratiquer les cultures ayant pour but de l'enrichir et de le nettoyer.

L'ensemencement, en août, d'un trèfle incarnat, enfoncé en vert au printemps suivant, et une culture consécutive de pommes de terre constituent le moyen d'atteindre ces buts en réalisant un profit assez intéressant.

La récolte des pommes de terre effectuée, on donne un bon labour à 30 ou 35 centimètres de profondeur, en automne. En grande culture on peut avantageusement profiter de ce labour pour enfouir les engrais phosphatés et potassiques nécessaires à l'asperge pendant ses premières années, ainsi que le fumier et les engrais organiques azotés à décomposition lente qui forment la base de la fumure de fond. Par hectare, on peut compter sur les quantités ci-après :

35 à 40.000 kilos de fumier de ferme, ou seulement partie de cette dose complétée par des gadoues, des engrais organiques azotés, etc.
600 kilos de scories de déphosphoration.
500 kilos de sylvinite riche.
Mais, dans la petite et moyenne culture, on préfère placer le fumier et les engrais azotés plus à proximité de la jeune plante, et voici comment on opère avec beaucoup de succès d'ailleurs :

On enterre, à l'automne, par un labour aussi profond que possible, par exemple :

6 à 8 kilos de scories de déphosphoration, et 5 à 6 kilos de sylvi-

nite 20-22, puis le terrain est laissé en l'état jusqu'à février.

A cette époque, on ouvre des fosses aux emplacements où doivent être placées les lignes d'asperges. La terre en est rejetée sur les côtés pour former les ados.

La distance entre les fosses, prise d'axe en axe de celles-ci, correspond à la distance entre les lignes de plantes. De 1 m. 20 dans la très petite culture et le jardinage, elle passe à 1 m. 50 ou 1 m. 60 dans la moyenne culture et atteint 1 m. 80 à 2 mètres en grande culture.

Les fosses sont d'autant moins profondes que la distance entre les lignes est plus grande. D'ailleurs, même en petite culture, on tend nettement à diminuer la profondeur des fosses et à écartier davantage les lignes d'asperges pour avoir quand même la terre nécessaire au buttage.

En petite culture, les fosses se font à la bêche. En moyenne culture on fait deux raies de charrie, en versant la terre alternativement à droite et à gauche, puis on achève les fosses à l'aide de la marre, sorte de houe assez large. En grande culture, la dépression creusée par la charrie est considérée comme largement suffisante.

Quand les fosses sont terminées, leur profondeur, prise d'après le sommet des ados, est, au maximum, de 50 à 60 centimètres dans les terrains tout à fait sains. Elle n'excède pas 25 centimètres dans les terrains un peu humides. Même en certaines parties de Sologne, il n'existe aucune dépression à l'emplacement des lignes d'asperges.

Dans la petite et la moyenne culture, en terrain très sain, le fumier est mis dans les fosses, légèrement plus creusées pour la circonstance. On y place 10 centimètres d'épaisseur de bon fumier de ferme que l'on tasse sur lequel on fait tomber un peu de terre prise sur les bords de la fosse. On complète la fumure organique en épandant, sur le fumier, un peu de corne broyée.

E. DELPLACE,

Professeur spécial d'horticulture.
(A suivre.)

Graisses agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.
Par tambours de 25 ou 50 kilos franco... 4 30 le kilo
Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo
Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

COFFRES-FORTS
BAUCHE
21 Pl. de Bretagne
NANTES

Réunion du Comice Agricole et de l'Union Vinicole de Vallet

Nous avons reçu cet intéressant compte rendu, trop tardivement la semaine dernière, pour pouvoir l'insérer dans notre précédent Bulletin, comme nous l'aurions voulu.

R. F.

Dimanche 29 octobre, le Comice agricole et l'Union Vinicole de Vallet avaient réuni leurs adhérents pour leur assemblée annuelle et la remise des prix aux lauréats de l'année.

Les présidents, MM. Montluc de la Rivière et Dejeu, avaient convié à les assister les délégués et les maires des communes du canton, les représentants des Comices voisins.

Noté au hasard sur la scène : MM. Linier, sénateur ; Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture ; Chaquin, directeur des Services agricoles ; Cormier, ingénieur agronome ; du Gonet, conseiller général ; Mahot, conseiller d'arrondissement ; Jean Baquin ; Biron ; Sauter, maire du Pallet ; Clément Gailhard, maire de Moulzon ; Pierre Huet, trésorier de l'Union Vinicole ; Pierre Sauvain, du Comice ; Léon Choblet ; Edouard Gailhard.

De nombreux agriculteurs et viticulteurs étaient dans la salle au nombre de 300 au moins ; propriétaires, fermiers, éleveurs ou viticulteurs s'étaient donnés rendez-vous en raison des sujets importants qui devaient s'y traiter.

M. le Président de l'Union Vinicole ouvre la séance, et après avoir salué tous les invités, excuse M. Kergall, inspecteur des fraudes, qui n'a pu se rendre à son invitation.

La parole est donnée au secrétaire, M. Choblet, pour le compte rendu de la dernière séance tenue au Pallet en juillet 1932, où il fut décidé d'entreprendre la procédure de délimitation de la région, ayant droit à l'appellation d'origine Sèvre et Maine et à l'établissement du sol à l'hectolitre nécessaire au paiement des frais entraînés par cette procédure et la défense de ce privilège.

Ensuite, le compte rendu financier est donné par le trésorier, M. Huet, et aucune objection ou rectification n'étant faite, ces comptes rendus sont adoptés.

MM. les Présidents donnent ensuite la liste des lauréats au Concours national de Paris pour les vins, et au Concours de Vallet, pour les animaux.

Aussitôt la distribution des récom-

penses terminée, M. le Président donne la parole à M. Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture, qui, avec l'esprit pétillant qui le caractérise, brosse un tableau de la crise que nous subissons et en recherche les causes, qui sont le désir exagéré de la quantité, dans lequel, il faut bien le dire, l'Etat a engagé les agriculteurs, suivant en cela l'exemple fâcheux américain, qui nous a amené à une surproduction dans tous les domaines, agricole, élevage ou viticole, sans tenir aucun compte de la qualité.

Et M. Lefevre, à l'aide d'exemples typiques et chiffres, démontre qu'en élevant moins mais en recherchant la qualité, en semant moins mais en sélectionnant les blés de qualité boulangère, et en ne plantant que des vignes à rendement réduit mais produisant du vin réputé, les bénéfices sont les mêmes et l'effondrement évité.

M. Lefevre a su captiver l'attention de ses auditeurs, ont reconnu en lui un homme expérimenté et particulièrement averti.

La parole fut ensuite donnée à M. le sénateur Linier qui, avec le talent qui lui est coutumier, a fait ressortir les avantages obtenus par le vote du statut de la viticulture, composé des deux lois fondamentales de 1931 et 1933.

Si ce résultat a été obtenu, dit-il, c'est grâce à la collaboration étroite de la Confédération du Centre et de l'Ouest, dont il s'est toujours inspiré et au sein de laquelle la région de Vallet a un représentant, M. Dejeu, dans le Conseil d'administration.

Et l'orateur s'étend plus particulièrement sur les avantages que les viticulteurs doivent tirer du bénéfice de l'appellation d'origine, qu'un jugement de Nantes vient de consacrer. Dispense du degré sur les barrières, plus de contingentement et de distillation obligatoire pour le Muscadet, droit de suite et liberté des plantations.

Mais, ajoute l'orateur, ces avantages inciteront à la fraude et cette dernière est le pire ennemi du vigneron, aussi conseille-t-il de ne pas la supporter.

Sur ces paroles pleines de bon sens, la séance ayant été levée, après les remerciements chacun s'en fut, méditant sur les moyens à adopter pour mettre en pratique tous ces sages enseignements.

Si on célébrait le centenaire de l'admission temporaire...

Les fraudes qui, semble-t-il, ne cessent de continuer en matière d'admission temporaire, peuvent donner quelque intérêt au rappel du régime qui fonctionnait il y a cent ans. Car il en est pour le blé comme pour le reste, l'Histoire est un perpétuel renouvellement.

L'admission temporaire est née de l'ordonnance du 28 septembre 1828 et c'est le port de Marseille qui en fut le premier bénéficiaire.

L'article 1^{er} de l'ordonnance disait :

« La faculté est accordée de faire mettre les grains déposés à l'entrepôt réel de Marseille à la charge de réintégrer, identiquement dans cet entrepôt toutes les farines produites et ce, sans substitution équivalente ou compensation quelconque. »

L'Administration des Douanes tirait de l'article 6 le droit de surveiller la conversion des grains en farine pour en assurer l'identité : elle pouvait faire exécuter, à cet effet, toute visite et recherche nécessaires.

On voit que l'ordonnance de 1828 instituait l'admission temporaire à l'identité absolue.

Elle assurait la réexportation de l'intégralité des blés importés et sauvegardait d'une manière totale les droits de l'Agriculture nationale.

Cependant, elle reçut un tempérament par l'ordonnance du 28 juillet 1835 qui instituait l'équivalent.

Mais, voyons comment cet équivalent était conçu :

L'article 1^{er} de l'ordonnance du 22 juillet 1835 est ainsi rédigé :

« La faculté accordée, par l'ordonnance du 28 septembre 1828, de faire mouler les blés exotiques entreposés, à charge de réexporter les farines en provenance, est retirée aux riches de Naples, et générale-

ment aux blés durs provenant de la Mer Noire et du Danube, de l'Egypte et autres échelles du Levant, de la Barbarie, du royaume des Deux-Siciles, de la Sardaigne, de l'Espagne, et à tous autres blés de la même essence non dénommés, qui pourraient leur être assimilés. »

Autrement dit, c'était la suppression de l'admission temporaire des blés durs.

Cependant, l'article 2 disposait que « la faculté de mouture est conservée aux blés tendres entreposés à la charge de réexporter, pour 100 kilogrammes de blé tendre, 78 kilogrammes de farine fraîche, blanche, blutée de 30 à 32 pour cent, de bonne qualité et bien conditionnée. »

Ainsi, l'industrie de la Mouture importatrice, n'était pas détruite et les meuniers se trouvaient en fait obligés d'exporter une quantité de farine un peu supérieure à la quantité de blé importé.

C'était leur donner le choix entre payer le droit de douane pour le surplus ou faire sortir un peu de blé français.

Nous voyons, en 1933, la mode est aux centennaires ; ne serait-il pas excellent de célébrer le centenaire de l'admission temporaire en rétablissant un régime analogue à l'ordonnance de 1828 ou à celle de 1835 ?

Nous posons la question au Ministre de l'Agriculture.

SEMOIRS A BRAS

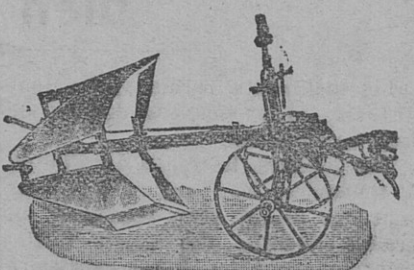
En robe galvanisée, livrés avec plastron et bretelles cuir. Servent pour semer à bras les engrais ou toutes graines.

Prix, 38 francs, en vente au Syndicat.

Machines Agricoles

Charrues-Brabants

Marque réputée, avec tous organes en acier de première qualité. Peut être livrée avec socs trapézoïdaux, pointe fixe, ou socs à pointe mobile ; essieu à bagues ou essieu extensible et roues Patent. Charrues simples, robustes et durables, garanties de bon fonctionnement et de solidité.



Montage normal, versoirs cylindriques, en acier triple, trempé, dur et poli, donnant des résultats incomparables en terres collantes :

N°	Profondeur du soc	Poids sans versoirs	Prix avec versoirs
1	5 à 19 cm.	96 kil.	720 fr.
2	5 à 20 cm.	101	730 »
3	5 à 23 cm.	123	870 »
4	5 à 27 cm.	144	995 »
5	5 à 27 cm.	162	1.095 »
6	5 à 29 cm.	178	1.200 »
7	5 à 29 cm.	192	1.290 »

Les poids ci-dessus peuvent varier en plus ou en moins de quelques kilos, modifiant le prix de la charrue que nous donnons à titre indicatif.

Prix départ, REMISE A NOS ADHERENTS.

Supplément pour charrues livrées avec rasettes et pour socs à pointes mobiles. Réduction pour versoirs en acier ordinaire.

Versoirs hélicoïdaux et tous autres modèles de charrues sur demande. Nous consulter au Syndicat.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensables dans toutes fermes. Bâti bois : grille 32"x18".... 95 fr.
Bâti fonte : grille 36"x18".... 120 »

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs.
Prix départ usine et remise aux adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULER, dents intérieures, sur 3 traverses :

	Avec avant-train à vis à 1 roue :	
Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	341 fr. 360 fr.
7 —	0°90	360 » 380 »
9 —	1°30	431 » 450 »
11 —	1°60	495 »

	Avec avant-train à vis à 2 roues :	
Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	370 fr. 390 fr.
7 —	0°90	390 » 410 »
9 —	1°30	460 » 480 »
11 —	1°60	525 »

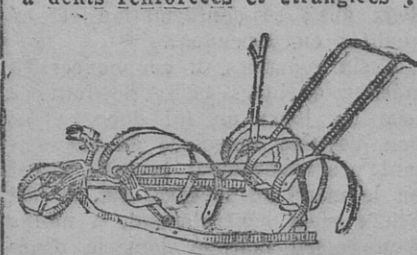
Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :



Nombre de dents	Largeur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roue
5	0.60	47 kil.	172 fr.
7	0.70	59 —	210 »
9	0.90	70 —	255 »
10	1.00	73 —	265 »
11	1.10	80 —	300 »
12	1.20	82 —	310 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.
— 3 roues : 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Largeur	Diam	POIDS MOYEN	
de travail	0°30	0°30	0°30
1°40	285 k.		
1°60	305 k.	315 k.	360 k. 385 k.
1°80	320 k.	335 k.	385 k. 415 k.
2°00	340 k.	355 k.	405 k. 440 k.
2°20	355 k.	365 k.	435 k.

Prix au kilo : 1 fr. 70 départ usine. Remise à nos adhérents.

Herses articulées en Z

Herses à 3 rêches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

Dents de :	13°	15°	17°	47°
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.	69 k.	69 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.	109 k.	109 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	121 k.	143 k.	143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine. Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 rêches par compartiment.

Pulvérisateurs à dos

En CUIVRE PLOMBÉ pour l'acide sulfureux, contenance 15 litres, lance à jet double. Plombage très soigné ; fabrication robuste.
Prix net spécial pour nos adhérents :

Appareil pris au Syndicat à Nantes	150 fr.
Appareil franco gare destinataire	160 »

Quantités limitées. Transmettez vos commandes de suite au Syndicat.

C

MARCHES DE LA VILLETTE Du Lundi 6 Novembre 1933 Table with 4 main sections: ANIMAUX, COURS OFFICIELS, PRIX APPROXIMATIFS, and a summary table for various animal products like Bœufs, Vaches, etc.

MARCHÉ DU LUNDI. — Arrivages par Départements Table listing arrivals from various departments like Maine-et-Loire, Sarthe, etc., with columns for quantity and price.

Association Générale des Producteurs de Viande

La propagande pour la consommation de la viande

La campagne, annoncée dans notre dernier bulletin, pour le développement de la consommation de la viande, s'est déclenchée à la date prévue, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine d'octobre, et va se poursuivre avec toute l'intensité possible dans les semaines qui viennent.

Des articles dans les grands quotidiens ont déjà été publiés ; d'autres vont l'être incessamment. La campagne dans la presse féminine est commencée et va se poursuivre au cours de l'hiver.

Le Comité National de la Viande, mercredi dernier, 41, rue Lafayette, a pris acte de ces réalisations et va mettre à l'étude les moyens de poursuivre cette propagande par une collaboration de toutes les professions intéressées.

Signalons à ce propos qu'au cours de cette réunion, les représentants de tous les groupements présents se sont trouvés d'accord — producteurs, transformateurs, grossistes et détaillants — pour émettre une protestation contre tout projet qui aurait pour effet de nuire à la libre concurrence entre commerçants, notamment contre la taxation sous toutes ses formes et les mesures contre la spéculation illicite.

Le Marché de la Villette et les Chambres d'Agriculture

Au cours de sa récente session qui s'est tenue à Paris les 20 et 21 octobre, l'Assemblée des présidents de Chambres d'Agriculture a entendu notamment un rapport sur le marché de la Villette, présenté par M. André Lavoine, délégué de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Inférieure, président de l'Association générale des Producteurs de viande.

A la suite de ce rapport, une intéressante discussion a eu lieu au sein de l'Assemblée sur les divergences de vues entre les délégués des diverses régions. L'Assemblée a décidé de ne pas prendre parti sur les questions d'ordre sanitaire et de confier à un comité d'enquête les divers amendements proposés de ce côté au cours des

Le Poids du Soupçon

PAR Jean de BARASC

— Il ne me déplairait pas, quant à moi, que vous lui mettiez un peu de plomb dans la tête à cet assassin. — Laissez-moi réfléchir, dit Linas accablé. Musse, Martignac, voulez-vous être mes témoins et recevoir ceux de M. Morgex ? — Volontiers, dit « l'oncle ». Vous faites des excuses ? — Naturellement. — Et si Morgex refuse ? — Linas hésitait. — Je me bat dit-il enfin, résigné. Et sur ces mots, il sortit du café avec le sous-lieutenant Séant, qui l'accompagnait jusque chez lui.

Gabriel de Linas occupait un petit appartement dans la même maison que Bouchany. Leurs logements avaient leurs portes sur le même palier.

La Vie Syndicale

Orvault Jeudi 23 novembre, à 8 heures du soir, Hôtel Archambaud, au bourg d'Orvault, grande réunion syndicale de défense agricole. Conférence par MM. R. Faivre et de Dreuz, Séance cinématographique instructive. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Oudon

M. MERCERON Auguste, au Château, Oudon, est nommé Agent du Syndicat et de la Coopérative, en remplacement de M. Poilane. Nos adhérents de la région peuvent s'adresser dès maintenant à M. Merceron Auguste pour tout ce qui concerne le Syndicat et la Coopérative.

Aigrefeuille

M. RIVIERE Constant est nommé Agent du Syndicat Central et de la Coopérative, en remplacement de M. Leroy. Les membres actifs du Syndicat local sont invités, comme par le passé, à s'adresser à M. CORME-RAIS, le dévoué secrétaire de leur groupement.

Laiterie Coopérative de Blain

Le Conseil d'administration de la Laiterie Coopérative de Blain a, dans sa séance du 5 novembre, fixé à 0 fr. 89 le prix du litre de lait, pour le mois d'octobre.

Le Conseil d'Administration

Culture du Châtaignier

La Commission départementale du Châtaignier a arrêté ainsi qu'il suit les conditions de livraison de ses plants de châtaignier : A — Châtaigniers communs 1° Plants à livrer par la pépinière départementale du Gâtineau :

- 1 an, semis : 6 fr. le cent.
- 2° Plants à livrer par les pépinières contrôlées de Montrevault (Etablissements Perrau, Leclerc et Clémot) 1 an, semis, hauteur environ 10/20 : 6 fr. le cent.
- 2-3 ans, semis beau choix, hauteur environ 30/60 : 8 fr. 50 le cent.
- 2-3 ans, semis choix fort, hauteur environ 60/150 : 12 fr. 60 le cent.
- Balivées fortes, extra choisis : 13 fr. le cent.

Quelques demi-tiges et hautes tiges de grosseur 8/10 cm. et 6/8 cm. pourraient également être livrées.

B — Plants « Tamba » du Japon (réfractaires à la « maladie de l'encre »)

- 1° A livrer par la pépinière départementale du Gâtineau : 1 an, semis tout venant : 30 fr. le cent.
- 2° A livrer par les pépinières Perrau de Montrevault : De 10 à 30 cm. : 30 fr. le cent. De 30 à 80 cm. : 60 fr. le cent. Balivées petites tiges : au-dessus de 1 m. 50, 15 fr. pièce ; de 1 m. à 1 m. 50, 12 fr. pièce.

Tous ces prix s'entendent emballage gratuit, mais port dû. Les commandes devront être remises ou adressées, accompagnées de leur montant, au Trésorier de la Commission du Châtaignier, Préfecture de Nantes, 2° Division, n° 23.

Ne réterminez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

SOUSCRIVEZ à la LOTERIE NATIONALE

AMMONITRE GRANULE

La sélection des Angoras

Posons comme premier principe que la sélection la plus poussée, la plus sérieuse, celle enfin qui tend à produire les plus beaux sujets approchant de la perfection, ne peut être bien pratiquée que dans un élevage où le nombre des animaux est limité ; dans lequel, par suite, l'éleveur a tous loisirs d'étudier et de bien connaître tous ses élèves.

Un second principe s'impose, qui est la connaissance approfondie de la race choisie (l'Angora en l'espèce), de son standard, du but auquel répond son élevage, de telle façon que l'éleveur de sélection soit capable, à tous moments, de fournir à l'éleveur industriel les sujets nécessaires à la bonne tenue et à l'amélioration de son cheptel.

Enfin, ne négligeons pas les principes fort importants d'ordre et de méthode qui sont nécessaires à tout éleveur, mais s'imposent de la façon la plus rigoureuse dans l'élevage de sélection.

Chaque sujet aura sa fiche individuelle, sur laquelle ses ascendants seront portés. Ce document constituera le pedigree sans lequel aucun travail sérieux n'est possible. Ce pedigree prendra, cela va de soi, une valeur encore bien plus grande s'il peut être homologué par un club sérieux, comme notre Angora-Club de France, par l'inscription au Livre Officiel des Origines et le marquage indélébile à l'oreille, par les soins de l'Administration du Club ou d'un de ses représentants et sous son entière responsabilité. Je suis forcé d'ouvrir une parenthèse pour dire une fois de plus à tous les éleveurs, combien les étrangers, attachés d'importance lors de leurs achats, aux pedigrees extraits des Livres Officiels d'Origines ; et c'est de la part d'un éleveur possesseur de beaux animaux une coupable négligence, que de ne pas requérir cette inscription.

Sur la fiche, le jeune animal sera suivi au jour le jour depuis sa naissance jusqu'à sa sortie de l'élevage. Les moindres incidents de son existence y seront notés ; son caractère, sa façon de se comporter, sa santé, tout devra faire l'objet de remarques sommaires consignées sur ce document.

Si c'est un mâle, ses capacités reproductrices jugées d'après sa descendance seront nettement indiquées. Si c'est une femelle, ses qualités de mère, de nourrice seront notées ainsi que les incidents de la mise bas et la patience avec laquelle elle nourrira ses enfants. Vous admettez bien en effet qu'à égalité de valeur générale, la lapine qui tolère ses petits deux mois à deux mois et demi, est pour l'éleveur plus précieuse que celle qui, au bout de quatre à cinq semaines, les bouscule et par là même, oblige à un sevrage prématuré.

Enfin, comme il s'agit d'angoras, l'observation de la production poilaire sera particulièrement très soignée. La qualité du poil comme finesse, comme longueur, sa rapidité de repousse, son bon état, ou la trop grande facilité de feutrage, tout cela devra faire l'objet de remarques circonstanciées et consignées sur la fiche.

En possession d'un document établi de la sorte, l'éleveur pourra alors réfléchir longuement et bien avant l'époque de la reproduction, aux mariages qu'il aura à faire. Pour l'Angora, il devra viser avant tout la perfection selon le standard qui exprime assez bien ce que doit être le bel animal parfait, car dans ce standard pourtant perfectible à mon avis, une large place est faite

celui-ci révélait une si noble nature que ses soupçons s'évolutèrent à peine formés. Non ! Ce n'était pas la peur qui éclairait ces regards profonds et droits. C'était bien plutôt la plus intrépide des volontés. — Je vous admire, dit-il... A votre place, je n'aurais peut-être pas eu tant de fermeté. — Enfin, tout est bien fini, bien, conclut Musse. Vous n'avez pas à supporter les ennemis auxquels votre décision vous exposait certainement. Seulement vous me permettez bien un conseil. — Volontiers, mon cher ancien. — Quand on est résolu, comme vous, à ne jamais se battre en duel, on ne provoque pas les gens. Surtout on ne les gifle pas ! — Je me le suis dit cent fois cette nuit, mon pauvre Musse. Je suis navré de ce que j'ai fait. C'est la première fois que pareille aventure m'arrive : ce sera la dernière, soyez-en sûr.

— Bien. Maintenant reste la rédaction de vos excuses à M. Morgex... Car il veut des excuses écrites, présentées par vos témoins aux siens. Linas réfléchit : — Il est bien entendu que mes excuses ne se rapportent qu'à mon impardonnable voie de fait. Mais qu'elles ne signifient nullement que j'approuve en quoi que ce soit ses calomnies contre Bargaude ? — C'est ce que nous avons tranché déjà hier soir avec les témoins de M. Morgex. Non seulement vous, mais tous, du 14,

Une idole qu'on brûle... La trêve douanière

C'était à qui la réclamait. C'est maintenant à qui la rejette ! N'hésitons pas à l'écrire : Tant mieux !

Oh ! certes, dans un univers idéal où les nations pacifiques n'auraient d'autre émulation que le travail en vue de la prospérité commune, il serait beau que les barrières douanières fussent supprimées ! Si les hommes n'étaient mus que du sentiment de leurs intérêts réciproques, ce serait le commencement d'un altruisme libérateur.

Les périls sont divers. Laissons aux milieux politiques de discuter des menaces de conflits armés. Ce qui nous préoccupe ici, c'est la menace d'une concurrence mondiale contre notre production agricole.

Les vieux pays comme le nôtre ne peuvent produire au prix de revient des pays neufs. Si nous ne diminuons pas nos frontières des droits de douane et des mesures diverses qui arrêtent l'entrée des denrées étrangères, c'est la certitude d'une invasion générale. C'est la ruine à brève échéance.

Voilà pourquoi les associations agricoles ont toujours dénoncé le danger de la Trêve douanière que de généreux utopistes... ou des importateurs intéressés réclament si légèrement.

Après avoir longtemps tardé la France s'est enfin décidée, le 12 octobre dernier, à dénoncer le projet auquel elle avait donné son accord. En quoi elle ne faisait que suivre un certain nombre de pays, moins embarrassés de l'hypocrisie internationale.

Mais voici que la terre sacrée du libre échange proclame aussi sa volonté de s'enfermer dans la prohibition qu'elle a déjà fortement constituée depuis quelques mois.

L'Angleterre — puisqu'il faut l'appeler par son nom — est en passe, à son tour, de rejeter dans la catégorie des vieilles lunes l'idole qu'elle conviait naguère le monde à encenser.

Un de ses plus grands journaux, le « Daily Mail », engage vivement le gouvernement britannique à ne pas rester comme un retardataire rivé à un principe désormais périmé. C'est la mort de la Trêve douanière.

Il ne faut pas dire : c'est un bien. On n'a pas lieu non plus de dire que c'est un mal, mais c'est un fait — un fait nécessaire pour la vie de notre pays aujourd'hui.

BETAIL

Cours moyens officiels du kilogramme de viande de bœuf et de porc de première et deuxième qualités pratiqués au marché de la Villette

Table with 4 columns: Month, 1st quality, 2nd quality. Rows for Bœuf (kg net) and Porc (kg vif) for months from May 1933 to October 1933, plus averages.

Moyennes 6 374 6 738

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

112. — A vendre : tonnes, barriques, fûts, en tous genres. M. Henri Chapon, 36, quai Malakoff (près gare), Nantes.
139. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés : Seibel blanc 4986, 5409, 10868 ; Couderc 13 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 8745, 8916, 11803, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).
167. — A vendre, trois vaches et deux génisses pleines, race pure Normande, grandes qualités laitières. Références. S'adresser au Syndicat.
174. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).
175. — Vignobles en production et pépinières de Muscadet, Pinot et Colombar, greffons sélectionnés à vendre ; Hybrides Seibel Blanc 4986 et autres rouges 4643, 5455, Bacos blancs et rouges, Noah, Othello, Bertille 450. Très beaux plants racinés et bien poussés, en grande quantité, authenticité garantie. S'adresser à Meneux, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.). Souscription aux plants greffés et hybrides racinés pour l'automne 1934.
189. — A vendre : plants de vignes racinés hybrides producteurs directs des meilleures variétés, en plants extras : Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5279, 5409, 6468, Baco 22A, Bertille Leyve 450.
Rouges : Seibel 4643 (Le Roi des d'Argenteuil), 5437, 5455, 5487, Bertille Leyve 2862 (Le Commandant), Baco 1 et Gaillard 2.
Greffés : Muscadet, Gros-plant, Pinot, Seibel 5455 et 8745.
Authenticité garantie à 100 %. Notice descriptive et prix-courants sur demande. S'adresser à A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).
186. — A vendre, belles griffes d'asperges sélectionnées, Grosse hâtive d'Argenteuil. Prix avantageux. S'adresser Félix Joux, Pierre-Percée, La Chapelle-Basse-Mer.
191. — A vendre beaux plants d'asperges : Grosse hâtive d'Argenteuil, plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert Morice, à Saint-Luce.
196. — A vendre : Griffes asperges 1 an et 2 ans de sélection grosse hâtive d'Argenteuil. Rosiers hautes tiges et basses tiges des meilleures variétés. Arbres fruitiers et forestiers. Plants de vignes greffés de pays et en hybrides directs, les meilleures variétés acclimatées au pays. Première et dernière insertion. S'adresser à Victor Morille, Le Louroux-Boiteux (L.-Inf.).
197. — A vendre très bonne jument grise-pommelé, 1 m. 60, six ans. S'adresser à Gustave Chauvière, l'Ancerie, Gâtignol (L.-Inf.).
198. — A louer pour le 1^{er} novembre 1934, au Bourg, La Chapelle-Heulin, bordure de 7 hectares, terres, prés et vignes. S'adresser à Mme Simon-Divet, à Vay (Loire-Inf.).
199. — A louer pour le 29 septembre 1934, à moitié fruits, une bonne ferme de 40 hectares, située près le Bourg de Vay, avec faculté de diminuer la contenance. S'adresser à M. Bouteiller, notaire, à Vay (L.-I.).
200. — A vendre, plants de vigne racinés des meilleures variétés. Seibel blanc 5409, 4986 ; Seibel rouge 5455, 4643 ; Baco rouge ; Boiziau. Pour visiter les pépinières et goûter les vins, s'adresser à Pierre Brethé, à La Planche (Loire-Inf.).
201. — A louer présentement, dans la région de Vallet, une petite bordure pouvant convenir à ménage sans enfant. S'adresser au Syndicat.
202. — Bonne jument, 8 ans, demi-

sang, trotteuse et faisant la culture, à vendre pour cause de cessation d'exploitation. S'adresser au Syndicat.
203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire), offrent plants de vigne greffés et hybrides toutes variétés, bois pour greffage, 10 pommiers, tige 2 mètres, 0 m. 10 et 0 m. 12 de tour, 165 fr. ; 0 m. 08 à 0 m. 10, à 120 fr. ; 10 pommiers basse tige variés, 50 fr. ; le tout franco toutes gares. Prix-courants franco.

DEMANDES

123. — Ménage sans enfant, 20 ans, désire place jardinier, toutes mains ; femme basse-cour ou cuisine. S'adresser au Syndicat.
134. — Célibataire, 28 ans, demande place vigneron ou cultivateur. Libre de suite. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.
135. — Jeune homme, viticulteur, 25 ans, bonne santé, demande place, toutes cultures. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.
136. — Jeune ménage demande place, mari jardinier, femme à tout faire. Prendre adresse chez M. Danguet, notaire, 14, rue Crébillon, Nantes.

Prix-Courant (DÉTAIL)

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sans variation.

Alimentation du Bétail

Remouillages de fèves..... 52 »
Riz Saigon n° 1..... 76 »
Quantité importante, prix avantageux.
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles). 68 »
Brisures de Riz..... 65 »
Issues de Riz..... 42 »
Farine de Manioc..... 76 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. 76 »
Farine Arachide « Armor » 78 »
Farine « Kystett »..... 175 »
Farine lactée T. T..... 175 »
Mais pour volailles..... très variable
Tourteau de lin « Robbe » : en plaques et vrac, départ Dieppe (wagon)..... 65 »
Tourteau Coprah..... 75 »
Tourteau amélioré Chepteline 85 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1... 67 »
— « Sucraff » N° 2... 65 »
ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé 81 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourte) 85 »
ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement des porcs..... 81 »
Optima pour porcelets et truies..... 101 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.
ALIMENTATION DES BOEUFs
VACHES ET VEAUX
Optima lait :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 84 »
Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »
Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Verton.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 69 »
Son mélassé Say..... 66 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Provendeine
Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.
Aviculture de l'Ouest
Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuse..... 117 »
N° 2 pour sujets en croissance..... 122 »
N° 2 bis, pour poussins..... 150 »
N° 2 ter, pour poussins..... 130 »
N° 3, pour poules en ponte..... 130 »
Les 100 kilos nus, départ Nantes :
Coquilles d'huîtres, logées... 66 »
Boulettes « LAPOX », logées. 98 »
Farine de poisson, logée... au cours
Farine de viande, logée... au cours
par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.

Pommes de terre et Charbons
(Nous consulter)

Chaux agricole
Chaux roches..... 95 »
Chaux blutée (sacs toile)..... 85 »
Chaux blutée (sacs papier)..... 85 »
Les 1.000 kilos, départ Chaudfontains.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye
HUILE D'OLIVE
Logée en estagnons, franco gare, Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.
HUILE « LA DELICATE »
Dép. Nantes Franco gare
5 litres logés... 25 25 31 »
10 — — — 49 50 58 50

Savons

Marque G. H. B. blanc extra, 72 % d'huile, garanti..... 235 »
Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile..... 240 »
Les 100 kilos départ Nantes, par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux d'une livre, au choix.

Chemins de Fer de Paris à Orléans et du Midi

ALGER A 36 h. DE PARIS
PAR PORT-VEKDRES
Transbordement direct du train au paquebot
La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai d'Orsay-Toulon-Port-Vendres.
La traversée est assurée en 21 heures par le rapide et confortable paquebot El-Mansour, de la Compagnie de Navigation-Mixte ; ce paquebot moderne est pourvu des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.
Dans le sens France-Algérie, il correspond à un train-paquebot partant de Paris-Quai d'Orsay les dimanches et jeudis soit à 19 h. 20 (toutes classes, couchettes de 1^{re} classe et wagon-restauration) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin à 7 h. 30 (durée totale du voyage, 30 heures 10).
C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

Chemins de Fer de l'Etat

LE TARIF AU WAGON-KILOMETRE
Pour un prix de location très avantageux, l'expéditeur (industriel, commerçant, groupement, expéditeur en gros) dispose d'un wagon qu'il peut aménager à son gré (double plancher, étages, coffres, etc.) et dans lequel il charge ce qu'il veut.
Il ne paie, pour le transport, quelle que soit la nature de la marchandise, que 3 fr. par kilomètre pour un wagon de 8 tonnes ; 4 fr. par kilomètre pour un wagon de 12 tonnes ; 5 fr. par kilomètre pour un wagon de 15 tonnes.
Exemple : 8 tonnes de marchandises diverses expédiées à 400 km. paieront 1.200 fr. de transport, soit seulement 150 fr. par tonne.
Les délais de transport, arrêtés d'un commun accord entre expéditeur et chemin de fer, sont aussi réduits que ceux de la route.
Pour louer des wagons et obtenir tous renseignements sur ce tarif, s'adresser dans les gares du Réseau de l'Etat et au Service Commercial, 13, rue d'Amsterdam, à Paris (8^e). Téléphone Laborde 64-40 à 64-47.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 9 novembre.
Farine de froment..... 163 »
Blé (d'après la nouvelle loi) 119 50
Avoines grises ou noires..... 82 »
Avoines bigarrées..... 47 »
Sarrasin Bretagne..... 79 »
Sarrasin Loire-Inférieure..... 79 »
Orge indigène..... 64 »
Orge Marais..... 50 »
Son bonne fabrication..... 47 à 48 »
Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 3 novembre
VEAUX : 424. — Le kilo sur pied, 5,25 à 6,25. Moyenne, 5,75.
Ces prix s'entendent entrai non compris et tous les kilos payables.
BOEUFs : 83. — Le kilo : Avant : 1^{re} qualité, 3 à 3,50 ; 2^e qual., 2,50 à 3 fr. ; 3^e qual., 1,50 à 2,50. — Derrière : 1^{re} qualité, 3,75 à 4,25 ; 2^e qual., 2,25 à 3,25 ; 3^e qual., 2,75 à 3,25.
MOUTONS : 260. — Le kilo : 1^{re} qualité, 6,50 à 7,50 ; 2^e qual., 5,50 à 6,50.
AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 424. — Le kilo sur pied : 4 fr. 25 à 5 fr. 75.
Ces cours s'entendent en dehors de ville, droit de place, perte de kilo, pesage et frais divers à déduire : 0,50 par kilo.
Dons moyenne : 4 fr. 45.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 85 à 190
Paille d'orge en bottes..... 180 à 185
Paille d'avoine en bottes..... 185 à 190
Foin, les 500 kilos..... 140 à 170

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 8 novembre.
Anbergines, la douzaine, 6 fr. ; Artichauts, les 12, 20 fr. ; Betteraves, la douzaine, 6 fr. ; Carottes, la botte, 0 fr. 75 ; Châtaignes, le kilo, 1 fr. 50 ; Céleri rave, les six, 5 fr. ; Céleri blanc, les six, 5 fr. ; Choux pommés, la pièce, 0 fr. 50 ; Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. ; Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. ; Cresson, les 12, 5 fr. ; Chicorées, les 12, 2 fr. ; Endives, le kilo, 3 fr. 50 ; Escaroles, les 12, 1 fr. 50 ; Epinards, le kilo, 1 fr. ; Haricots verts, le kilo, 5 fr. ; Laitues, les 20, 5 fr. ; Mâche, le kilo, 2 fr. ; Navets, la botte, 0 fr. 50 ; Noix, le kilo, 3 fr. ; Oseille, le kilo, 0 fr. 50 ; Oignons, le kilo, 1 fr. 25 ; Pommes, le kilo, 2 fr. ; Poireaux, la botte, 3 fr. ; Poires, le kilo, 3 fr. ; Radis, les 12, 5 fr. ; Raisin, le kilo, 3 fr. 50 ; Salsifis, le paquet, 1 fr. 50 ; Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50 ; Tomates, le kilo, 1 fr. ; Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 35.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 8 novembre.
POMMES DE TERRE. — Cours aux 100 kilos, wagons départ, marchandise vrac :
Eerstelingen (Paris en culture) 25 à 28 ; du Loiret 26 à 27 ; du Nord 24 à 25 ; Mayette de Bretagne, 20 ; Saucisse rouge de Bretagne, grosses tiges 28 à 30, toutes venant 22 à 24 ; du Loiret 32, du Poitou 32 à 33 ; Flonck de Bretagne, 21 à 22 ; Juli de Bretagne, 20 à 22 ; Fin de Sibie Bretagne, 21 ; Industrie Loire, 20 à 21 ; King Edward Bretagne, 20 à 21 ; Etolite du Nord du Loiret, 26 ; Early Sarthe 26 à

27, de Touraine, 30 à 31, de Bretagne 22 à 23, du Loiret 19 à 20 ; Parisienne du Loiret, 31 à 33 ; Rosa Loire-et-Cher du Loiret, 31 à 33 ; des Côtes-du-Nord 40 à 41, du Morbihan 33 à 39, de la Marne 54 à 55, des Ardennes, de la Meuse 52 à 53 ; Ronde d'Orléans, 55 à 57 ; Rouvais Sarthe 19 à 20, de Bretagne 21, pour semence.
CAROTTES. — Marché très calme. Aux 100 kilos départ, marchandise logée : Auxonne, 40 ; Poitou, 38 à 40 ; Nord, 40 ; Luc, 38 à 40 ; Saint-Omer, 40 à 45 ; Yonne, 45 ; Meaux, 55.
NAVETS. — Marché très calme sur la base de 30 à 40 fr. les 100 kilos, tous rayons.
OIGNONS. — Affaires calmes avec cours faiblement en hausse de la nuit de la demande. Aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, Le Pouligny, 30 ; Vercherie, 95 à 100 ; Roscoff, 60 ; Alsace 80 ; Saubert, 80 ; Charleval, 85 ; Poitou, 85 ; Mazi, 90 ; La Ferrière, 92 ; Luc, 75 ; Syrie, 40, quai Marseille.

VALEURS ET FOURRAGES

Marché libre.
On cote barres pressées, haute densité, aux 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord, Est :
Paille de blé, 6 à 6,20 ; d'avoine, 5,50 à 7 fr. ; d'orge ou escourgeon, 5,50 à 6 fr. ; Luzerne, 35 à 38 ; Trèfle, 29 à 30.

LEGUMES SECS

Paris, 8 novembre.
La demande s'est sensiblement ralentie.
On cote aux 100 kilos départ :
Lentilles : Nord, 275 ; Bretagne, 270 ; Bourges, 265 ; les 100, 200 ;
Pois : Nord, 196 ; Cocos : Landes, 175 ; Plats : Midi, nature 180, gros 200, extras 220 ;
Chicorées : Arpajon, Dourdan, 450 à 480 ; Lentilles vertes du Puy, 220 ; Pois ronds Nord, 135 ; décolorées, 205 fr.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, la barrique, suivant qualité et origine..... 525 à 625
Gros-plant nouveau, la barrique..... 325 à 350
Seibel nouveau..... 250 à 325
Othello nouveau..... 225 à 275
Noah nouveau, la barrique..... 90 à 120

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonnelets de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles

Par 180 k., 50 l., 30 l.
Demi-fluide..... 3 20 3 80
Epaiss..... 3 20 3 60
P cylindre vapeur..... 3 80 4 20
Pour Mouvements..... 3 20 3 60
P transmissions..... 3 20 3 80
P Moteur Electr..... 4 40 4 80

Pour Eclairages

Demi-blanc..... 4 40 4 80
Blanche pure..... 4 60 5 40

Pour Moteurs et Autos

Très fluide (Ford)..... 3 70 4 10 4 50
Fluide, 1/2 fluide..... 4 40 4 80 4 80
1/2 épaisse..... 4 20 4 60 5 40
Epaiss..... 4 50 4 90 5 30

Huile « Evergreen »

toujours verte, supérieure, fluide, demi-fluide ou de mi-épaisse..... 7 70 7 40 7 80
Huile de ricin pure..... 8 80 8 40 8 80
Huile pour Moteur Diesel..... 5 40 5 80 6 20

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-lait :
Bœuf. — 1^{re} catégorie, 6,50 à 10 fr. ; 2^e cat., 5,50 à 7 fr. ; 3^e cat., 5,30 à 6 fr.
Veau. — 1^{re} catégorie, 5 à 8,50 ; 2^e cat., 5 fr. ; 3^e cat., 3,50 à 4,50.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e cat., 6,50 à 7 fr. ; 3^e cat., 3,50 à 4 fr.
Porc. — 6 à 8 fr.
Bœuf. — 8 à 9,50.
Génisse. — La douzaine : 8 à 9,50.
Lapins. — 5,75 à 6 fr.
Poulets. — 6 à 6,50.

ANGENIS

Blé, à la taxe : avoine, 55 à 65 fr. ; Bœuf, 7,25 à 7,50 la livre ; œufs, 2,25 à 2,50 la douzaine ; poules et poulets, 4 à 4,25 la livre ; lapins, 2,75 à 3 fr. la livre.
Animaux gras : 1^{re} qualité, 3 fr. ; 2^e qual., 2,50 ; 3^e qual., 2 fr. Veaux gras : 1^{re} qualité, 4,50 ; 2^e qual., 3,75 ; 3^e qual., 3 fr. ; 4^e qual., 2,50. Porcs gras : 1^{re} qualité, 5,50 ; 2^e qual., 5,30 ; 3^e qual., 5 fr. le kilo sur pied.
Bœufs maigres, 4,00 à 5,200 fr. la paire ; jeunes bœufs, 1,200 à 1,600 fr. pièce ; vaches laitières, 1,500 à 2,500 fr. pièce ; vaches sans position, 700 à 1,500 fr. pièce ; génisses, 800 à 1,600 fr. pièce ; taureaux, 1,000 à 1,500 fr. pièce ; porcs maigres, 260 à 350 fr. pièce ; porcelets, 150 à 250 fr.

CANDÉ, 6 novembre.

Poules, la couple, 28-34 fr. ; la couple, 20-28 fr. ; canards, la couple, 20-24 fr. ; lapins, la pièce, 10-12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; perdrix, la pièce, 7 à 8 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. ; bœuf, la livre, 8 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr. ; vaches laitières, 1,500 à 2,500 fr. pièce ; vaches sans position, 700 à 1,500 fr. pièce ; génisses, 800 à 1,600 fr. pièce ; taureaux, 1,000 à 1,500 fr. pièce ; porcs maigres, 260 à 350 fr. pièce ; porcelets, 150 à 250 fr.

CHATEAUBRIANT, 8 novembre.

Blé, 118, cours officiel : avoines grises et noires, 65 à 70 fr. ; blé noir, 75 à 80 fr. ; orge, 70 à 75 fr. ; farine première qualité, 168 à 170 fr. ; sons, 35 à 40 fr.
Foin, les 500 kilos, 150 à 160 fr. ; paille de froment, 80 à 90 fr. ; Cidre nouveau ordinaire, 100 fr. la barrique.
Pommes à cidre, de 240 à 250 fr. les 1.000 kilos.
Bœuf, le kilo, en gros 14 fr., au détail 16 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr.

POUILLEY, 8 novembre.

Veilles-poules, la couple, 22 à 26 fr. ; poulets de grain, la couple, 24 à 28 fr. ; vieux poulets, la couple, gros 28 à 32 fr., moyens 20 à 25 fr., petits 15 à 20 fr. ; poulets vivants, au poids, le demi-kilo, 4 à 5 fr. ; canards, la pièce, 12 à 14 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 7,75 ; Bœuf, le kilo sur pied, 2,25 à 3,25 ; bœufs de travail, la paire, 3,000 à 3,500 fr. ; vaches grasses, 2,500 à 3,000 fr. ; vaches laitières, 1,800 à 2,200 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; veaux, le kilo sur pied, 3,50 à 4 fr. ; génisses, 800 à 1,000 fr. ; génisses, le kilo sur pied, 3 à 3,50 ; moutons et agneaux sur pied, le kilo 4,75 à 5,25.

POUILLEY, 8 novembre.

Pores de lait, 130 à 170 fr. ; pores maigres, 300 à 400 fr. ; pores gras sur pied, le kilo, 5,40 à 5,50 ; porcelets de trois mois, 200 à 250 fr. ; Vaches bretonnes en lait ou avancées de veaux, 1,000 à 1,100 fr. ; les autres, de 800 à 900 fr.
Bons poulains de l'année, bien étoffés, près de terre, 800 à 1,200 fr. ; poulaines, 1,000 à 1,300 fr. ; Poulains ordinaires, 500 à 800 fr. ; Bons chevaux de travail, 2,500 à 3,500 fr. Chevaux de boucherie, 500 à 1,000 fr. suivant poids et qualité.

NOZAY, 6 novembre.

Farine de froment, 169 à 170 fr. ; farine de sarrasin, 170 à 172 fr. ; blé, 119,50 ; seigle, 60 fr. ; orge de mouture, 60 fr. ; avoine, 55 à 60 fr. ; sarrasin, 63 à 74 fr. ; son, 55 à 58 fr. ; sarrasin, 63 à 66 fr.

Foin bonne qualité, 150 à 160 fr. ; paille pressée, 90 à 95 fr. ; aux 500 kilos.
Pommes de terre, 25 à 30 fr. les 100 kilos.
Pommes à cidre, 120 à 125 fr. les 500 kilos.
Cidre, la barrique, en gros 100 fr. à la propriété, droits en sus.
Bœuf, le kilo, en gros 14 fr., au détail, 15 à 15,25 ; œufs, 7,50 ; poulets, la couple, petits 22 à 26 fr., gros engraissés, 27 à 32 fr. (7,50 à 7,75 le kilo vivant) ; lapins douzaines, 8 à 12 fr. ; œufs gras, la pièce, 23 à 33 fr. (6 fr. le kilo vivant).
Bœufs, 20 à 22 fr. ; taureaux, 13 à 15 fr. ; lapins de garenne, 5,50 à 7 fr. ; perdrix, 6,50 à 7,50.
Bœuf, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; vache, 1,80 à 2,30 ; veau, 4,50 à 4,75 ; mouton, 4,75 à 5 fr. ; porc gras, 5,35 à 5,40.
Porcelets de six à huit semaines, 130 à 180 fr. ; de deux à trois mois, 190 à 250 fr. ; grands courants, de trois à quatre mois, 260 à 320 fr. ; jeunes truies adultes, 280 à 350 fr. suivant poids et qualité.

BLAIN

Blé, 115-118 fr. ; avoines blanches, 50-55 fr. ; avoines grises et noires, 55-58 fr. ; seigle, 58-60 fr. ; blé noir, 72-75 fr. ; farine, 170-182 fr. ; sons, 53-55 fr.

Foin, 150-200 fr. ; paille de froment, 140-150 fr.

Cidre nouveau ordinaire, 110-140 fr. la barrique, 150-180 fr. la barrique de 220 litres.
Bœuf, le demi-kilo, demi-fin 8,75 fr. ; de table extra fin 9-10 fr. ; œufs, 6,75-7 fr. la douzaine.
Poulets de grain, 30-35 fr. la couple ; vieux poulets, la couple, gros 25-30 fr., moyens 20-25 fr., petits 15-20 fr. ; poulets vivants, 5-5,25 le demi-kilo ; canards, 15-20 fr. la pièce ; œufs, 30-35 fr. la pièce ; pigeons, 7-12 fr. la couple ; Lievre, 3,25-3,50 la livre ; lapins de garenne, 6-8 fr. la pièce ; perdrix, 7-9 fr. la pièce.

Bœufs gras, 2,50-3 fr. le kilo sur pied ; bœufs de travail, 2,500-3,000 fr. la paire ; vaches grasses, 2,500 fr. le kilo sur pied ; vaches laitières, 800-1,200 fr. pièce ; taureaux, 2,25-2,75 le kilo sur pied ; veaux de lait, 4,50-5 fr. le kilo sur pied ; génisses amouillantes, 1,200-2,000 fr. ; génisses amouillantes, 2,50-3 fr. le kilo sur pied ; moutons et agneaux sur pied, 4,50-5 fr. le kilo.

Pores de lait, 160-240 fr. ; pores gras sur pied, 5-5,25 le kilo ; porcelets de trois mois, 250-350 fr. (suivant taille et espèces).

POUILLEY, 8 novembre.

Blé, 118 fr. ; avoine, 72 fr. ; blé noir, 90 fr. ; foin, les 500 kilos, 150 fr. ; paille, 100 fr. ; Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr., moyens 20 à 25 fr., petits 15 à 20 fr. ; poulets vivants, au poids, le demi-kilo, 4 à 5 fr. ; canards, la pièce, 12 à 14 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 7,75 ; Bœuf, le kilo sur pied, 2,25 à 3,25 ; bœufs de travail, la paire, 3,000 à 3,500 fr. ; vaches grasses, 2,500 à 3,000 fr. ; vaches laitières, 1,800 à 2,200 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; veaux, le kilo sur pied, 3,50 à 4 fr. ; génisses, 800 à 1,000 fr. ; génisses, le kilo sur pied, 3 à 3,50 ; moutons et agneaux sur pied, le kilo 4,75 à 5,25.

POUIL